

**SYT**  
SEE YOU  
THERE  
2018

# SYT D'OR 2018

**unimev**<sup>®</sup>  
UNION FRANÇAISE DES MÉTIERS DE L'ÉVÈNEMENT

**L'ÉVÈNEMENT**  
L'association des agences de communication événementielle

**crealians**  
Fédération Française des Métiers de l'Exposition et de l'Événement

## 3 SYT D'OR SERONT DÉCERNÉS EN 2018 :

- **SYT D'OR « Brand&Com »**

Ce SYT D'OR récompense un projet événementiel ou d'accueil alliant :

- le travail sur la marque et son identité,
- l'originalité de la promesse,
- la cohérence du plan marketing et le plan de communication.

- **SYT D'OR « Concept de la rencontre »**

Ce SYT D'OR récompense un dispositif favorisant les rencontres, les contacts et les échanges pour développer :

- le business ou la relation au client,
- l'animation de communautés,
- le transfert de technologies, de compétences et de savoirs.

- **SYT D'OR « Design d'espace »**

Ce SYT D'OR récompense la conception et la réalisation d'espaces d'accueil, d'exposition ou d'événements innovants, permettant :

- la valorisation de l'offre exposée ou accueillie,
- l'interactivité et la connectivité,
- la modularité et multifonctionnalité.

**LA PARTICIPATION AUX SYT D'OR ENTRAINE L'ACCEPTATION DE L'ENSEMBLE DES DISPOSITIONS VISÉES CI-DESSOUS.**

## ARTICLE 1 : CONDITIONS DE CANDIDATURE

Tous les acteurs de la filière événementielle peuvent candidater : organisateurs d'événements, gestionnaires de sites d'accueil, prestataires de services, agences de communication événementielle, concepteurs et réalisateurs d'espaces d'exposition, marques, territoires, filières, etc.

## ARTICLE 2 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

1. Aucun frais de participation ne sera demandé.
2. Les candidats doivent compléter le dossier de candidature ci-après et le **renvoyer par courriel à Hélène RASMUSEN (h.rasmusen@unimev.fr) avant le lundi 30 avril 2018.**
3. Une même société peut concourir à plusieurs catégories avec un seul ou plusieurs projets. Un dossier est requis pour chaque SYT D'OR auquel la société candidate et pour chaque projet qu'elle présente.
4. Les candidatures peuvent être portées à titre individuel ou à titre collectif si l'opération mise en place émane de la réflexion de plusieurs opérateurs poursuivant le même objectif.
5. Les dossiers de candidature doivent présenter des opérations en réflexion ou mises en place au cours de l'année 2017 et/ou 1er semestre 2018.
6. Un projet déjà présenté au cours de l'une des précédentes sessions ne sera pas admis.
7. Les candidatures peuvent être assorties de vidéos (2 minutes maximum) présentant le(s) projet(s) présenté(s) en plus des éléments justificatifs demandés et ceux jugés nécessaires par le candidat.
8. Les SYT D'OR sont ouverts à tous les opérateurs de la filière qu'ils soient adhérents ou non à UNIMEV, LÉVÉNEMENT ou CRÉALIANS.

## ARTICLE 3 : CRITÈRES D'ÉVALUATION

**Il n'est pas exigé du candidat de répondre à l'ensemble des critères pour postuler à un SYT D'OR.** Ces critères serviront uniquement à l'évaluation des dossiers de candidature.

- **SYT D'OR « Brand & Com » :**

- Originalité des supports - Cohérence d'articulation entre tous les supports de communication vis-à-vis de l'extérieur (affiches, site Internet, vidéos, etc.) - Originalité et qualité du message, du slogan et de l'identité de marque - Pertinence de l'animation des communautés avant, pendant et après l'événement.

- **SYT D'OR « Concept de la rencontre » :**

- Créativité du format du rassemblement (stands, signalétique, agencement, gestion des flux) – Recours aux NTIC pour favoriser l'interaction et l'interactivité - Qualité des animations - Originalité du thème du rassemblement et de la production de contenu - Co-construction de la manifestation avec les parties prenantes de la filière.

- **SYT D'OR « Design d'espace » :**

- Valorisation de l'offre exposée ou accueillie – Dimension « living lab » et expérimentation - Gestion des flux et de l'attente - Gestion et exploitation de la data - Scénographie et signalétique - Ergonomie et confort – Esthétique.

*Critère transversal : le thème de l'édition 2018 portera sur l'Esthétique de la rencontre.*

## ARTICLE 4 : PUBLICATION DES CANDIDATURES

La liste des candidats sera mise en ligne sur le site Internet <http://seeyouthere.fr/>.  
Les candidatures seront classées par catégorie et par ordre alphabétique de la société candidate.

## ARTICLE 5 : SÉLECTION DES LAURÉATS

Selon le nombre de dossiers déposés, une pré-sélection pourra être réalisée avec le concours des membres du jury. Les candidatures seront soumises au vote du jury à l'occasion d'une réunion de travail organisée à cet effet. Il pourra être demandé aux candidats d'y présenter leur dossier.

Les lauréats seront annoncés en amont de l'événement afin de leur laisser le temps de préparer leur présentation. A ce titre, les participants s'engagent à libérer du temps pour préparer leur présentation avec l'équipe organisatrice de SYT.

## ARTICLE 6 : COMPOSITION DU JURY

Le jury sera constitué d'un panel d'experts et de partenaires des associations organisatrices de SYT - See You There 2018 et dirigé par une présidence. Sa composition sera publiée sur le site Internet <http://seeyouthere.fr/>.

## ARTICLE 7 : REMISE DES SYT D'OR

Les SYT D'OR seront remis au cours de SYT – See You There 2018 qui se déroulera du 4 au 6 juillet à Rennes au Couvent des Jacobins.

## ARTICLE 8 : VALORISATION DES LAURÉATS ET DE LEURS PROJETS

La liste des lauréats sera mise en ligne sur <http://seeyouthere.fr/> et sur les sites officiels des associations organisatrices pendant un an.

- Les lauréats feront l'objet d'un communiqué de presse. À ce titre, ils autorisent les associations organisatrices à diffuser et à communiquer sur le contenu de leurs projets.
- Chaque lauréat pourra utiliser le logo correspondant à la catégorie de son projet.
- Une mention particulière dédiée aux projets lauréats sera effectuée dans nos différents supports de communication.
- Une participation au SYT – See You There 2019 sera offerte au porteur du projet.
- Une communication sur les dossiers lauréats sera relayée auprès des partenaires média.
- Les portraits des représentants des sociétés lauréates seront publiés sur le site Internet nUNIMEV et/ou dans la newsletter UNIMEV.

Le dossier est à compléter et à renvoyer par courriel à **Hélène RASMUSEN**  
([h.rasmusen@unimev.fr](mailto:h.rasmusen@unimev.fr)) avant **le lundi 30 avril 2018**.

- Plusieurs dossiers de candidature peuvent être déposés par une même société.
- Les réponses aux demandes d'informations marquées d'un astérisque (\*) seront publiées sur <http://seeyouthere.fr/>.
- Chaque dossier doit être assorti d'une vidéo de 2 minutes maximum présentant le projet en plus de tous les éléments justificatifs nécessaires à son évaluation (documentations, photos, brochures, affiches, articles de presse, présentations, etc.), notamment pour les points indiqués par un double astérisque (\*\*).

## Société(s) candidate(s)

Type de candidature :

- Individuelle
- Collective

Raison(s) sociale(s) du/des candidat(s)\* :

.....  
.....

Vous êtes :

- Organisateur d'événements
- Gestionnaire de sites d'accueil
- Prestataire de services
- Concepteurs et réalisateurs d'espace d'exposition
- Agence conseil en communication événementielle
- Autre (préciser) : .....

Contact principal (société, nom, prénom, fonction, courriel)\* :

.....  
.....

SYT D'OR auquel vous postulez\* :

- SYT D'OR « Brand&Com »
- SYT D'OR « Concept de la rencontre »
- SYT D'OR « Design d'Espace »



